Réf. Farde e-Assemblées : 2547950

N° OJ : **50**

Projet d'Arrêté - Conseil du 27/05/2024

Objet : Complexe Melsens - rue Sainte-Catherine 11 à 1000 Bruxelles.- Convention d'occupation entre la Ville de Bruxelles et l'association Abracadabus pour occuper un local dans le complexe Melsens.

Le Conseil Communal,

Vu l'article 117 de la Nouvelle Loi communale,

Considérant que l'association Abracadabus a pour objet, d'après l'article 2 de leurs statuts, « de développer la solidarité entre les générations et plus particulièrement de faire sortir de l'isolement les personnes âgées en sollicitant leur participation active à la vie sociale »;

Considérant que l'association Abracadabus travaille avec les jeunes enfants des écoles maternelles de la Ville de Bruxelles pour les accompagner dans leur apprentissage du langage au travers de lectures et de jeux;

Considérant que l'association Abracadabus permet de promouvoir l'égalité des chances par leur aide aux enfants;

Considérant que la Ville de Bruxelles souhaite renforcer cette collaboration et leur action en mettant gratuitement à disposition de l'association Abracadabus un local moyennant une contribution aux charges mensuelles à hauteur de 45eur/mois;

Considérant que la proposition de convention à cet effet a été soumise à l'avis préalable du Service juridique;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Échevins,

Arrête :

Article unique : Adopter la convention d'occupation entre la Ville de Bruxelles et l'asbl Abracadabus pour occuper un local dans le complexe Melsens sis rue Sainte-Catherine 11 à 1000 Bruxelles.

Annexes :

Statuts de l'ASBL (Consultable au Secrétariat des Assemblées)

Modifs Statuts (Consultable au Secrétariat des Assemblées)

Plan d'occupation (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
Convention FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)